



**Intervention de M. Brice HORTEFEUX,
Ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer et des collectivités territoriales**

Point presse Grippe A avec Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Ministère de la Santé, mercredi 23 décembre 2009

- Seul le prononcé fait foi -

Mesdames et Messieurs,

Avec la ministre de la Santé et des Sports, Roselyne BACHELOT, c'est la 4ème fois que nous vous recevons depuis le début du mois de décembre. Le 3 décembre, nous vous avons indiqué les mesures prises pour répondre à la mobilisation nationale contre la pandémie décidée par le Président de la République. Au cours des rencontres suivantes, mais aussi chaque jour, par l'intermédiaire de nos porte-paroles (M. Didier HOUSSIN, directeur général de la santé, M. Gérard GACHET, porte-parole du ministère de l'intérieur), nous avons continué à vous informer de la montée en puissance de la campagne de vaccination.

La semaine dernière, mercredi 16 décembre, nous avons commencé à tirer quelques enseignements du premier mois de vaccination et à décliner quelques pistes. Ces jours derniers et encore aujourd'hui même, à l'avant-veille de Noël, nous avons continué à parfaire le dispositif complémentaire qui sera mis en œuvre à compter du tout début du mois de janvier et que nous souhaitons vous présenter.

I. Aujourd'hui, où en sommes-nous ?

→ **Nous franchirons dans la journée de ce mercredi 23 décembre, les 4,5 millions de personnes protégées**, qui se répartissent ainsi :

- 3, 5 millions en centres de vaccination ;
- 400 000 personnels de santé ;
- et plus de 400 000 collégiens et lycéens.

Après 6 semaines de campagne, 7% de la population (4,5 millions de personnes) est vaccinée. C'est un pourcentage important parce qu'il correspond à la frange de nos concitoyens parmi les plus fragiles et exposées à la maladie.

S'agissant de la grippe saisonnière, 10 millions de personnes sont vaccinées en moyenne chaque année pendant une durée de 4 mois. Pour la grippe A H1N1, 4 millions de personnes ont été vaccinées en 5 semaines grâce à la mobilisation de l'Etat, mais aussi grâce à la prise de conscience de nos concitoyens.

→ **Ces résultats encourageants sont le fruit d'une mobilisation générale des préfets de département et des services territoriaux de l'Etat,** notamment les services des préfectures et des DDASS, mais aussi des personnels de santé et administratifs qui prêtent leur concours depuis plus d'un mois, à la réussite de cette campagne nationale.

Aujourd'hui, avec Roselyne BACHELOT, nous avons souhaité rendre un hommage particulier aux chefs des centres de vaccination et nous entourer, pour l'occasion, de 5 d'entre eux [*ils seront au premier rang*] :

- **Mme Catherine JOLY RENARD**, qui travaille à la préfecture de Paris et officie dans le centre de Reuilly (12ème arrondissement),
- **Mme Nadia MAMOUNY**, fonctionnaire à la Direction Générale des Finances Publiques, chef du centre de Saint-Ouen (93),

- **Mme Evelyne SAUVAGE**, administrateur civil en retraite du ministère de l'Équipement, qui officie dans le centre de St Maur-des-Fossés (94),

- **M. Jean-François CANET**, qui travaille également à la préfecture de Paris et qui a servi dans plusieurs centres parisiens depuis le début de la campagne,

- **M. Bertrand MAYER**, adjoint au maire de Levallois-Perret (92), chef du centre de la commune (92). Cette fonction de chef de centre constitue un maillon essentiel dans la mise en œuvre au quotidien de la campagne de vaccination. Je rappelle que **1160 centres ont été créés sur le territoire national** et que chacune de ces unités nécessite un encadrement humain, administratif et logistique important.

→ **Le (ou la) chef de centre est véritablement la cheville ouvrière de la campagne,** celui (ou celle) qui doit à la fois :

- veiller au bon fonctionnement des centres, notamment à leur ouverture et à leur fermeture,
- animer une équipe pluridisciplinaire qui se renouvelle sans cesse (personnels de santé, personnels administratifs),
- gérer avec psychologie et discernement le flux des personnes qui souhaitent se faire vacciner,
- assurer la bonne gestion du stock de vaccins.

C'est donc une mission inédite créée spécifiquement pour cette campagne qui exige des qualités très diverses : l'autorité, le sens de l'organisation, la diplomatie et le sang-froid. Vous ne serez pas surpris de savoir que les chefs de centre sont souvent (mais pas seulement) des agents publics qui exercent ou ont exercé par le passé des fonctions d'autorité (police, gendarmerie, armée, sapeurs-pompiers, cadre administratif...).

Pour ces deux semaines, nous avons décidé de solliciter encore le professionnalisme des chefs de centre et de leurs équipes et de maintenir une forte disponibilité de l'offre de vaccination de façon à inciter nos concitoyens à profiter de leur temps disponible pour se protéger contre le virus.

L'offre de vaccination est, bien entendu, adaptée à la spécificité de la période, mais tous les centres de vaccination demeurent ouverts pour des raisons de proximité.

II. Je voudrais vous donner quelques informations relatives au dispositif de vaccination pour les congés de fin d'année.

→ Le schéma général est le suivant :

- une vacation par jour, en soirée, pour l'ensemble des centres les 21, 22, 23, 28, 29 et 30 décembre [donc les lundis, mardis et mercredis], afin de permettre aux personnes sortant du travail de se faire vacciner ;

- une vacation le matin pour l'ensemble des centres les jeudis 24 et 31 décembre ;

- En Ile-de-France et dans les zones urbaines en tant que de besoin, ouverture d'1 centre sur 2 pour une vacation en fin d'après-midi/début de soirée les dimanches 27 décembre et 3 janvier.

En résumé, les centres de vaccination ne sont fermés que les 25 et 26 décembre ainsi que les 1ers et 2 janvier.

→ Quelles sont les autres mesures prises pour la période des fêtes ?

1) Une adaptation de l'offre de vaccination aux zones à forte affluence touristique

J'ai demandé aux préfets des zones touristiques (de montagne notamment) de maintenir un service renforcé dans ces secteurs (voire la création de centres temporaires) pendant cette période de fin d'année.

Ainsi, dans les massifs des Alpes et des Pyrénées, les horaires des centres de vaccination des villes proches des stations de sports d'hiver sont élargis. Nous invitons les personnes qui passent leurs congés dans ces départements à aller visiter le site Internet des préfectures concernées pour y trouver toutes les indications nécessaires.

2) Une sensibilisation accrue des habitants des quartiers défavorisés

Dès lors que la vaccination dans les quartiers défavorisés est inférieure à ce que l'on peut remarquer ailleurs dans le territoire, j'ai donné instruction aux préfets et plus particulièrement aux préfets délégués à l'égalité des chances et aux sous-préfets chargés de la politique de la ville de lancer une campagne de mobilisation et de sensibilisation de ces publics, en liaison avec les réseaux associatifs.

3) Enfin, l'amplification de la vaccination en direction des établissements médico-sociaux

La période de congés scolaires sera mise à profit pour mobiliser les équipes mobiles des centres de vaccination en direction des établissements médico-sociaux, tant pour les patients que pour les personnels.

III. Quelles mesures pour une seconde étape de la campagne de vaccination à compter de janvier 2010 ?

→ Nous constatons, aujourd'hui, que :

- le système des centres est désormais bien dimensionné pour faire face à la demande actuelle et future de la vaccination (en moyenne 800 centres étaient ouverts chaque jour la semaine dernière) et faire face aux pics de fréquentation des mercredis et samedis ;

- le système de vaccination en centres apparaît adapté pour vacciner sans tension excessive entre 150 000 et 200 000 personnes par jour sur une longue période, ce qui permet de protéger, dimanche inclus, environ 900 000 personnes par semaine ;

- les centres de vaccination ont vocation à demeurer le pilier central du dispositif de protection.

→ Toutefois, comme nous souhaitons encore améliorer la protection de nos concitoyens, 3 types d'offres de vaccination complémentaire vont être mises en œuvre à compter du 5 janvier 2010.

Il s'agit respectivement :

- d'une ouverture progressive des centres de vaccination dans les établissements de santé [je laisserai à Roselyne Bachelot l'initiative d'évoquer ce point],

- de l'ouverture d'une capacité de vaccination complémentaire en milieu professionnel (grandes entreprises et administrations). Les représentants des grandes entreprises ont été reçus par nos cabinets avant-hier [lundi 21 décembre] et ont confirmé leur intérêt pour cette démarche. Nous allons donc signer une convention avec les entreprises qui le souhaitent. Nous leur délivrerons la quantité de vaccins et de matériels nécessaires, à charge pour elles de procéder de manière autonome à la vaccination dans leur cadre professionnel. Si les entreprises concernées le décident, les familles de leurs salariés pourront également bénéficier de cette initiative,

- Une nécessaire relance de la campagne de vaccination en milieu scolaire : Une seconde séquence de vaccination sera lancée à partir du 5 janvier 2010 en direction des collégiens et lycéens pour améliorer la couverture vaccinale d'un public particulièrement exposé aux complications graves de cette maladie.

A cette occasion, les enseignants et l'ensemble de la communauté éducative pourront également bénéficier de la vaccination.

X

Comme vous le constatez, nous mettons à profit cette période de congés pour nous adapter et anticiper les besoins de nos concitoyens, notamment par une offre de vaccination complémentaire à celle des centres.

L'objectif poursuivi est toujours le même : proposer, dans les meilleurs délais, la vaccination contre le virus de la grippe A à la plus grande partie de nos concitoyens.

Un grand pas a déjà été accompli avec la couverture des personnes les plus fragiles. Les mois qui viennent vont nous permettre, par les initiatives que je viens d'évoquer, de compléter et de renforcer la protection de nos concitoyens.